



GUILLAUME JAMET

Gérant principal

“La diversification quand vous en avez le plus besoin”

UNE STRATÉGIE DE SUIVI DE TENDANCES PURE

Lyxor Epsilon Managed Futures suit une stratégie CTA (pour « Commodity Trading Adviser », également appelée « Managed Futures »). En tant que stratégie de suivi de tendances pure, il exploite une anomalie de marché qui veut que des cours en hausses continuent de grimper et inversement. Le fonds peut tirer parti aussi bien des tendances positives que négatives par le biais de positions acheteuses ou vendeuses. Son univers d'investissement se compose de 60 marchés et englobe les actions, les obligations, les matières premières ainsi que les devises.

DES RENDEMENTS NON CORRÉLÉS

Le fonds vise une appréciation du capital sur le moyen à long terme, moyennant des rendements non corrélés aux classes d'actifs traditionnelles. En l'absence de biais acheteur ou vendeur, les suiveurs de tendances affichent généralement de faibles corrélations avec les autres classes d'actifs. Historiquement, les CTA ont affiché une très bonne tenue dans des conditions de marché difficiles. Ils profitent en effet des tendances fortes qui émergent des périodes délicates pour générer un « alpha de crise ».

UNE ÉQUIPE CHEVRONNÉE

La stratégie bénéficie d'un historique de performance de 20 ans, au cours duquel le modèle n'a cessé d'être amélioré. Depuis 2017, le fonds est géré par Metori Capital Management, une société privée issue de Lyxor. L'équipe de gestion compte en ses rangs l'ancien directeur d'investissement de Lyxor, Guillaume Jamet le concepteur du dernier modèle d'Epsilon et Nicolas Gausse.

PERFORMANCE NETTE



Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et **ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**

CHIFFRES CLÉS

Taille de la stratégie - USD M	735
Taille du fonds - USD M	3
Performance annualisée*	3,7%
Volatilité annualisée*	14,7%
Ratio de Sharpe*	0,2

*Depuis le lancement

DOCUMENT DESTINÉ À L'USAGE EXCLUSIF D'INVESTISSEURS AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE ET CATÉGORISÉS COMME "CONTREPARTIES ÉLIGIBLES" OU "CLIENTS PROFESSIONNELS" SELON LA DÉFINITION DE LA DIRECTIVE 2004/39/CE RELATIVE AUX MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

PERFORMANCES MENSUELLES - %

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	YTD
2021	0,71	0,14	-4,38	2,23									-1,42
2020	6,89	2,94	-0,35	-0,30	-1,49	-3,65	1,76	-0,08	-3,13	-1,38	-0,95	5,85	3,98
2019	-1,55	3,01	6,62	4,55	0,54	9,61	1,89	5,23	-3,82	-5,50	1,46	-3,28	19,15
2018	5,79	-9,10	-0,69	-0,01	-2,96	2,23	-3,22	2,05	-3,31	-7,88	-0,79	-2,75	-19,60
2017	0,12	4,19	-3,99	1,36	0,23	-6,35	1,84	2,44	-2,34	4,26	-0,21	5,46	6,52
2016	3,48	2,98	-3,59	-4,63	-1,54	3,93	3,13	-5,53	-2,55	-6,44	-1,15	-1,85	-13,58
2015	6,45	-2,37	3,92	-5,09	-0,40	-6,01	5,36	-6,35	1,39	1,10	4,35	-5,89	-4,71
2014	2,92	-2,55	-4,26	2,39	-0,44	4,16	6,41	7,73	1,22	1,23	8,56	2,07	32,70
2013	2,84	0,37	3,39	4,75	-1,36	-4,29	0,99	-3,81	-0,30	1,73	8,23	2,66	15,54
2012	-0,54	-2,23	0,66	-0,16	2,29	-5,54	2,69	-4,33	-5,97	-3,60	0,48	0,62	-14,98
2011	0,26	1,30	-4,48	6,31	-4,56	-3,89	3,87	-0,08	-2,54	-5,36	1,64	3,40	-4,85
2010	-1,70	1,03	6,21	0,88	-2,49	-0,28	-2,53	7,58	1,80	3,22	-3,06	6,16	17,32
2009	0,13	1,23	-1,16	-4,28	-3,02	-1,51	2,40	5,32	3,85	-3,43	5,69	-0,97	3,68
2008	8,06	9,29	-0,17	-3,94	-0,44	3,78	-3,33	-2,53	1,95	4,85	4,60	0,01	23,28
2007	5,40	-8,24	-3,14	5,16	6,15	1,41	-3,44	-2,46	1,17	8,58	2,92	1,59	14,72
2006	8,47	-2,48	6,57	4,52	-3,39	-0,21	-4,97	-1,79	0,41	0,92	-1,15	3,36	9,75
2005	-6,45	-1,04	-1,61	-1,99	1,50	2,01	-1,47	3,02	4,73	-4,64	6,47	0,85	0,63

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et **ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.**

CARACTÉRISTIQUES

	PART A	PART B	PART C	PART H
Devises	EUR, GBP, CHF, USD	EUR, USD	JPY	EUR, JPY, HKD, AUD, USD
Type de parts	Capitalisation			
Frais de gestion	1,50% p.a.	1,00% p.a.	1,94% p.a.	2,44% p.a.
Frais de performance	10% p.a. au-dessus du Seuil	15% p.a. au-dessus du Seuil	20% p.a. au-dessus du Seuil	
Seuil	Euribor 12M			
Frais administratifs	0,20 % p.a. max		0,06 % p.a. max	
Souscription initiale	1 Part	1 Part	100 000 000 JPY	1 Part
ISIN	AUD CHF EUR GBP HKD JPY USD	IE00B6S8P689 IE00BQ1YC730 IE00B6W43F73 IE00B5ZV7P62 IE00B60NR769 IE00B1YBPY49 IE00BJ05B261	IE00B622YB47 IE00B3RW6H89	IE00B6637Z81 IE00B666RQ87

AVERTISSEMENT

Lyxor Epsilon Managed Futures Fund (le « Fonds ») est un compartiment de l'ombrelle unit trust EPSILON (Unit Trusts Act 1990). Le Fonds a été agréé par la Banque Centrale d'Irlande. Les informations contenues dans ce document sont communiquées à titre purement informatif. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Ce présent document a un caractère promotionnel et n'est pas de nature réglementaire. L'exactitude, l'exhaustivité ou l'apertinence des informations figurant dans ce document ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Société Générale et Lyxor Asset Management n'assument aucune responsabilité à cet égard. Ce document ne constitue ni une offre de contrat, ni une sollicitation, ni un conseil ou une recommandation de la part de Lyxor Asset Management en vue de la souscription ou du rachat des parts ou actions du Fonds. Avant tout investissement dans ce Fonds, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux et juridiques. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du Prospectus du Fonds. Le Prospectus du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Lyxor Asset Management (lyxor-crm@lyxor.com).

STRUCTURE JURIDIQUE

Compartiment d'Epsilon, Irish Unit Trust

DATE DE LANCEMENT DU FONDS

29/08/1997

DATE DE LANCEMENT DE LA PART

04/01/1999

DEVISE DE BASE

EUR

LIQUIDITÉ

Quotidienne*

HEURE LIMITE DE SOUSCRIPTION/ RACHAT

Jusqu'à 11 h 00 (Heure de Dublin)

RÈGLEMENT

Date de valeur liquidative + 3

GÉRANT

Lyxor Asset Management S.A.S.

GÉRANT DÉLÉGUÉ

Metori Capital Management

ADMINISTRATEUR

SOCIETE GENERALE DUBLIN

* Lyxor entend offrir la liquidité susvisée. Celle-ci n'est toutefois pas garantie et dans certaines circonstances, peut ne pas être assurée.

PRINCIPAUX RISQUES

La valeur liquidative du Fonds peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Fonds, voire même rendre le produit totalement illiquide. Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du Fonds peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. Ce Fonds intègre un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous jacent(s), à la hausse ou à la baisse. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou investir dans ce Fonds. Lyxor Asset Management recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Risk Factors » du Supplément (le « Prospectus ») du Fonds en complément des informations figurant dans le prospectus de l'ombrelle Epsilon. Le Prospectus du Fonds est disponible sur les sites de Lyxor Asset Management www.lyxor.com.

Lyxor Asset Management
Tours Société Générale - 17 Cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex - France
lyxor-crm@lyxor.com
+33 1 42 13 31 31
Registration number: GP98019

AVERTISSEMENT**Investisseurs européens et suisses**

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Pour tout pays autre que l'Irlande, aucun prospectus n'a été approuvé ou notifié au régulateur local et le produit ne peut être distribué par le biais d'une offre, ou de la sollicitation d'une offre au public. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Investisseurs suisses

Ce document ne saurait constituer en Suisse, ni une offre, ni une sollicitation en vue de l'achat ou de l'investissement dans le produit qui y est décrit. Le produit ne peut être ni offert, ni vendu ni ne faire l'objet d'une publicité, directement ou indirectement, en Suisse ou depuis la Suisse, et le produit ne peut être offert, vendu ou commercialisé uniquement que sur la base d'un placement privé et exclusivement à des Investisseurs qualifiés tels que définis au paragraphe 3 de l'article 10 de la Loi Fédérale sur les Placements Collectifs de Capitaux (Loi sur les Placements Collectifs, LPCC) et au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Ordonnance sur les Placements Collectifs de Capitaux (Ordonnance sur les Placements Collectifs, OPCC) et en conformité avec la réglementation suisse. Le produit ne sera pas coté sur le SIX Swiss Exchange ou sur une quelconque bourse ou système de négociation réglementé en Suisse. Ni ce document ni aucun autre document relatif à l'offre, ni aucun document marketing relatif au produit ne constitue un prospectus au sens de l'article 652a ou de l'article 1156 du Code des obligations suisse, ni ne constitue un prospectus de cotation au sens des règles de cotation du SIX Swiss Exchange ou de toute bourse ou de autre système de négociation réglementé en Suisse, ni ne constitue un prospectus simplifié, ni un prospectus tel que défini dans le LPCC. Ni ce document, ni l'un quelconque des documents d'offre ou des documents marketing relatifs au produit ne peut être distribué au public ni tenu à disposition du public en Suisse. Ce produit ne constitue pas une participation dans un organisme de placement collectif au sens du CISA. Par conséquent, le produit n'est pas soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse ("FINMA") et les investisseurs dans le produit ne bénéficient pas de la protection de la CISA ni de la supervision de la FINMA.

Investisseurs canadiens

L'investissement dans les titres ou instruments financiers ici décrits ne convient pas à tous les types d'investisseurs. Si vous envisagez un tel investissement, vous êtes tenu de déclarer que vous êtes un « client autorisé » au sens de la Norme nationale 31-103 ou un « investisseur accrédité » au sens de la Norme nationale 45-106. Les titres et instruments financiers ici décrits peuvent ne pas être disponibles dans toutes les juridictions au Canada. Les véhicules d'investissement ici décrits ne seront pas proposés par voie de prospectus au Canada et ne seront pas soumis aux Normes nationales 81-102 et 81-106. De plus, les investissements directs dans des hedge funds ou liés à des hedge funds sont hautement spéculatifs et peuvent être pénalisés par le caractère non réglementé des hedge funds ainsi que par l'utilisation de différentes stratégies et techniques d'investissement qui sont spécifiquement interdites pour les fonds proposés par voie de prospectus. L'information disponible concernant les hedge funds est généralement moins transparente, notamment en matière de prix, et les commissions applicables sont beaucoup plus élevées que pour les fonds proposés par voie de prospectus. Les investisseurs qui optent pour des hedge funds ne bénéficient pas nécessairement des mêmes protections que les investisseurs dans des fonds proposés par voie de prospectus, comme la limitation des commissions, le contrôle des politiques d'investissement ou les obligations de reporting.